

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment adressée sera rigoureusement renvoyée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11 fr.	— 22 fr.	— 44 fr.
Département limitrophes	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.
Autres départements	— 13 fr.	— 25 fr.	— 48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 1^o de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. Stœck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 11 Décembre

Le procès Bazaine est terminé. Déclaré coupable, à l'unanimité, sur les quatre chefs d'accusation qui lui étaient imputés, l'ex-commandant en chef de l'armée du Rhin a été condamné à la peine de mort; il devra subir la dégradation militaire.

Cette nouvelle sera accueillie, en France et même à l'étranger, avec une émotion profonde. Bien qu'elle fût prévue depuis quelques jours, la condamnation du maréchal Bazaine est, en effet, un événement dont la gravité douloureuse est bien propre à frapper les esprits, en même temps qu'un enseignement de la portée la plus haute et — disons-le — la plus salutaire.

Nous avons suivi, non sans une croissante anxiété, toutes les péripéties de ce grand drame judiciaire. Il ne nous a rien appris, en somme, que n'eût déjà pressenti l'opinion, et, à mesure que se déroulaient ces solennels débats, on a pu reconnaître combien étaient justifiées les revendications de la conscience publique.

Le retard dans les poursuites, les lenteurs obligatoires de l'information, l'impartialité des juges appelés à faire partie du tribunal, toutes les circonstances enfin qui avaient précédé ou accompagné la mise en accusation du maréchal, étaient de nature à rassurer le pays contre tout entraînement de la passion, aussi bien qu'à lui garantir une inflexible application de la loi. L'énergie et le talent, déployés soit par le général de Rivière dans son rapport, soit par le général Pourcet, dans son réquisitoire, n'avaient point diminué cette confiance, et il n'y a eu, on le sait, qu'une voix dans la presse pour rendre hommage à la loyauté et à l'intelligence, avec lesquelles ont été conduits les débats. Si la défense a été aussi faible, c'est, il faut bien le reconnaître, qu'elle se trouvait aux prises avec une tâche écrasante, et qu'au moment où M^l Laclaud s'est levé pour répondre au réquisitoire, la lumière, une lumière éclatante, était déjà faite sur le fond comme sur les détails de ce lamentable épisode de notre dernière guerre.

Des défaillances s'étaient produites; et ce fait, incontestable, ne pouvait s'expliquer que par des raisons politiques. Là était le nœud de la question qu'avait à trancher le conseil de guerre, et son arrêt est une irrécusable preuve que les revers de notre armée n'ont point effaibli, chez elle, le culte des vieilles traditions de patriotisme et d'honneur, auxquelles a toujours été liée la grandeur de la France.

On a cité un mot du général Foy, qui peut trouver ici son application : « En temps de révolution, le seul parti à prendre est celui qui respire la haine de l'étranger ». Mais il serait plus à propos de rappeler que, dans une situation pareille à celle où s'est trouvé le maréchal Bazaine, l'homme de guerre n'a pas même un choix à faire : le seul parti qu'il ait à prendre, c'est de se renfermer dans son rôle militaire. S'il est constant, par le témoignage de tous les historiens et de tous les généraux qui ont écrit sur ce sujet, que les situations

les plus critiques, fussent-elles même désespérées, n'ont jamais justifié et ne peuvent justifier les défaillances en face de l'ennemi, avec quelle sévérité plus grande encore ne doit-on pas apprécier celles qui n'ont d'autre excuse que « les circonstances politiques ! »

Pour sauver l'empire, le maréchal Bazaine a oublié ses devoirs de soldat. Pour s'être prêté à des négociations, qui n'avaient d'autre but, de la part de nos ennemis, que de l'affaiblir et de le perdre, il a dû livrer ses armes, ses drapeaux, une armée de plus de 100,000 hommes, indignée et frémissante. En un mot, pour des préoccupations politiques, il a oublié un instant « la patrie ». La est sa faute, la est son crime. Et l'arrêt terrible qui le frappe rappellera aux générations futures qu'au-dessus de tout et toujours, « IL Y A LA FRANCE ! »

On sait, au reste, que les membres du conseil de guerre se sont empressés de signer un recours en grâce, et il est possible que la peine du maréchal Bazaine soit commuée en celle de la destitution et du bannissement.

Mais ceci n'intéresse que le condamné. L'exemple est fait, la leçon sera comprise, et, qu'elle soit ou non exécutée, la sentence rendue est une réponse aux colporteurs et aux insultes dont notre malheureux pays a été l'objet. Il y a certes plus de grandeur que de honte à confesser publiquement de telles misères, et la nation, qui porte aussi résolument le fer et le feu, dans les blessures dont elle souffre, cette nation fait preuve d'une virilité et d'une énergie où l'on peut voir déjà les gages assurés de son relèvement prochain.

INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans la *Liberté* :

Les bruits les plus contradictoires circulent depuis quelques jours sur la durée probable des vacances que l'Assemblée prendra à l'occasion du jour de l'an. On a parlé d'un mois, de deux mois. Nous croyons être en mesure d'affirmer que le gouvernement proposera, et que la majorité de la Chambre est disposée à accepter, de fixer à quinze jours la durée de ses vacances.

En revanche, tout porte à croire que l'Assemblée s'ajournera en avril pour deux mois au moins. C'est, en effet, à cette époque de l'année qu'a lieu le renouvellement partiel des conseils généraux, et bon nombre de députés tiennent à se trouver dans leurs départements respectifs au moment des élections.

On écrit de Versailles, 10 décembre :

M. Magne, qui devait être entendu hier sur la question des nouveaux impôts, s'est excusé pour cause de santé, et il a été remplacé par plusieurs directeurs généraux du ministère des finances.

M. Benoist-d'AZY, rapporteur des nouveaux impôts, avait vu M. le ministre, et il a rendu compte de sa conversation avec lui. L'accord existe entre le ministre et la commission, sauf sur deux points importants.

Le ministre repousse formellement l'augmentation de l'impôt du sel proposée par la commission. On sait que la commission propose d'élever le droit de 15 francs sur 100 kilos, demandé par le gouvernement, à 20 francs les 100 kilos, ce qui constituerait une aggravation de 100 0/0.

Cette augmentation, qui a été votée par dix

Elle est en ce moment même notre hôte ; on peut dire presque notre compatriote. M. Parmentier est colonel du génie. Six mois avant cette malheureuse guerre, il avait été nommé directeur des fortifications du Havre. Il fit la campagne comme aide de camp du maréchal Mac-Mahon. Après Reischaffen, il se trouva enfermé dans Metz, où il fut fait prisonnier. A la conclusion de la paix, il reprit son poste au Havre, qu'il a quitté, il y a quelques mois, pour remplir les mêmes fonctions à Lyon. Et voilà comment madame Parmentier est devenue presque lyonnaise. Il nous semble qu'elle n'aura pu revoir Lyon sans quelque émotion, au souvenir de l'accueil qu'elle et sa sœur y reçurent, et il y aura bientôt trente années.

Le Lyonnais est, en effet, particulier dans son enthousiasme comme dans bien d'autres choses. Il est de sa nature froid, volontiers indifférent. Les plus grands noms ne l'émeuvent guère et il paraît même se préoccuper à l'avance contre l'entraînement des réceptions. Il en est souvent injuste. Il n'y a pas bien longtemps qu'il châtiait Capouli, comme jadis il avait châté et Roger et Dupré.

Mais le Lyonnais, quand il lui arrive de s'enflammer, rachète singulièrement ces désavantages. Son cœur n'est point un four banal qui chauffe pour tout le village, son feu point non plus un feu de paille, rapidement allumé, plus rapidement éteint.

C'est au contraire un de ces feux de gros bois de chêne qui, une fois pris, réchauffent toute la maison, et ne s'éteignent qu'à la dernière heure. Les Lyonnais, et on ne saurait en faire un plus bel éloge, ne se lassent jamais de ce qu'ils aiment. A l'inverse de je ne sais plus quel grand seigneur, ils seraient capables de manger du pâté d'anguilles durant trois cent soixante-cinq jours, et d'en vouloir encore le troisième cent soixante-sixième. Demandez plutôt à nos ménagères !

Les succès qui ont laissé les plus grands

voix contre trois (sur trente membres), donnerait 32,250,000 fr.

D'autre part, le ministre maintient l'augmentation de 50 0/0 sur le droit de timbre applicable aux effets de commerce. Cet impôt, repoussé à l'unanimité par la commission, était évalué à 13 millions.

Cette divergence d'opinion entre M. le ministre et la commission a donné lieu à un débat très-vif, à la suite duquel la commission a maintenu à l'unanimité le rejet de l'impôt sur les effets de commerce et confirmé, par 13 voix contre 7, son vote portant à 20 fr. les 100 kilos le droit sur le sel.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

D'après des informations qui nous viennent de bonne source, mais que nous ne voulons pas néanmoins garantir, ordre aurait été donné d'armer sans délai de pièces de gros calibre les côtes de la Méditerranée. On parle aussi d'une grande activité déployée dans les arsenaux de l'artillerie de terre, bien que les études sur les nouveaux modèles ne soient point encore terminées.

Il s'agit, sans doute, de mesures générales prises pour le réarmement du littoral et des forteresses; il est évident que, d'ici à long-temps, la politique de la France ne peut être qu'une politique de paix et de conciliation.

Les éclaircissements promis avant-hier par le duc Decazes à l'occasion du *Livre jaune* ne peuvent manquer de donner à l'opinion publique pleine satisfaction sur ce point important.

Le même journal signale le fait suivant :

A en croire nos informations, le département du Finistère aurait le privilège d'inaugurer le retour aux traditions électorales de l'empire en ses plus beaux jours. Des cantonniers, des gardes champêtres, des instituteurs seraient mandés chaque jour par l'autorité administrative; ou les inviterait, de la façon la plus formelle, à soutenir de leur parole et de leur vote la candidature royaliste.

D'un autre côté, on lit dans la *Correspondance républicaine* :

Je vous ai déjà parlé de la pression gouvernementale dans l'Aude, au sujet des élections de dimanche. J'ai à vous signaler les mêmes manœuvres dans les départements de Seine-et-Oise et du Finistère. C'est à croire que la candidature officielle est rétablie absolument comme sous l'empire.

Ainsi à Versailles la municipalité a envoyé des cartes électorales à tous les députés qui habitent cette ville, et cela sans qu'ils l'aient demandé, sans qu'ils aient fait élection de domicile dans la capitale de Seine-et-Oise. Il s'en suit que la prétention de faire voter les députés à Versailles les priverait du droit de vote dans leurs départements respectifs, ou les exposerait à voter deux fois, ce qui ne paraît pas avoir été prévu par la loi électorale actuellement en vigueur.

Nous avons quelque peine à ajouter foi à ces renseignements et nous ne les reproduisons, bien entendu, que sous d'expresses réserves.

Le correspondant parisien du *Times* lui télégraphie, en date d'avant-hier, qu'une conférence tenue par les députés de l'extrême droite « a eu pour résultat de réduire à cinquante le nombre des membres qui demeurent invariablement attachés au programme de la « légitimité pure. »

Le *XIX^e Siècle* publie la note suivante sous la signature de M. Edmond About :

En dépit des affirmations qui ont couru la presse parisienne, nous sommes heureux d'apprendre que les batteries n'ont que très-peu souffert.

On croit que lorsque les munitions seront épuisées, une grande partie des insurgés tenteront de s'ouvrir un passage à l'aide des 25 canons Krupp qu'ils possèdent, et qu'ils iront à travers les montagnes rejoindre les carlistes. Les auteurs essaieront de s'échapper à bord de la *Numancia*.

Le divorce vient d'être rétabli en Alsace-Lorraine, par la loi suivante, en date de Berlin, 27 novembre 1873 :

Art. 1^{er}. — La loi du 8 mai abolissant le divorce (*Bulletin des lois*, 7^e série, n° 645) est supprimée; les dispositions qui par suite avaient perdu leur force légale, rentrent de nouveau en vigueur, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux lois publiées depuis la réunion de ce pays avec l'empire d'Allemagne.

Il n'ait les mêmes faveurs. La bienfaisance des sœurs Milanollo était proverbiale. Je n'en veux retener qu'un trait, mais il est si charmant et si senti, tellement son artiste que l'on m'en voudrait de ne pas le rappeler.

Les sœurs Milanollo avaient donné maints concerts de charité. Je me souviens qu'entre autres, elles jouèrent au concert annuel de la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui se donnait alors dans la salle du Cercle municipal. Elles y firent la quête. Je vois encore passer dans les rangs ces aimables enfants toutes gracieuses, avec leurs deux longues tresses tombantes sur leurs épaules, le front rouge un peu de fatigue, par une atmosphère étouffante. — Et les pièces blanches de pluie ou dans le bassin. Jamais il ne fut si doux de donner son argent!

Mais il appartenait aux sœurs Milanollo de concevoir une façon encore plus délicate de « jouer pour les pauvres. » Donner aux pauvres l'argent d'un concert, on y avait déjà songé, mais qui avait pensé à leur donner à la fois et l'argent et le plaisir? Pour concevoir cette idée, il ne suffisait pas d'être charitable, il fallait encore être artiste. Cette attention était com- me une fleur de la bienfaisance. Les sœurs Milanollo voulaient donc « jouer pour les pauvres » au sens le plus littéral du mot. Et ceux qui étaient privés de toutes les jouissances de la vie eurent ainsi un jour jusqu'à celles du luxe et de l'esprit.

On fit donc demander aux bureaux de bienfaisance la liste des pauvres, et des cartes furent délivrées à ceux-ci pour le concert, qui leur était exclusivement réservé. Le concert fut donné dans le vestibule du Grand-Théâtre. Les pauvres, les veuves ou les *cogues*, comme nous disons à Lyon, étant trop nombreux pour pouvoir être tous contenus dans le vestibule malgré sa grandeur, ils se répandirent sur les escaliers du parterre et des galeries. Lorsque Thérèse et Maria eurent joué leurs plus jolis morceaux, chaque pauvre passa au contrôle pour recevoir de la main des jeunes virtuoses une belle pièce de quarante sous et un verre de bon vin pour se réchauffer. Ce ne fut peut-être pas cette dernière attention

tester que l'honorable M. Vacherot, notre cher maître au bon temps de l'École normale, n'a pas cessé de faire partie de la gauche républicaine. Les malentendus sont le pain quotidien de la vie politique; mais il n'y a pas de rupture possible entre la République et un homme qui lui a tout donné depuis 1850 et ne lui a rien demandé depuis 1870.

On lit dans l'*Ordre* :

Peut-on exercer utilement à la fois les fonctions d'ambassadeur à Londres et celles de membre de la commission chargée de l'examen des lois constitutionnelles? Telle est la question qui sera, dit-on, portée à la tribune à l'occasion de l'intention qu'on prête à M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, le nouvel ambassadeur près le gouvernement britannique, de ne point donner sa démission de membre de la commission des Trente.

Nous extrayons le passage suivant de la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

La prostration des affaires, en ce moment, est imaginaire, on aura rarement vu une vente de jour de l'an aussi complètement manquée.

Au 5 novembre il y avait eu un léger essor dans les affaires, parce qu'on espérait arriver bientôt à une situation définie; mais depuis le 20 novembre, depuis qu'il est bien décidé que l'on intronise le régime de l'équilibre; depuis qu'il faut vivre avec un gouvernement qui a pour ennemis déclarés non par ses adversaires politiques, ce qui après tout serait logique et n'aurait rien de trop effrayant, mais bien ceux sur qui il faut nécessairement qu'il s'appuie, on ne voit plus, même à distance, un motif de sécurité pour les affaires; on vit au jour le jour et on n'admire pas qu'on puisse songer à des entreprises commerciales de quelque importance et de quelque durée, quand il est impossible de définir même le régime sous lequel nous vivons sans donner lieu à des contradictions flagrantes, à des revendications du passé devant lesquelles la loi est muette.

Sur la proposition du ministre de l'intérieur une somme de 40,000 francs vient d'être mise à la disposition des familles les plus nécessiteuses de Paris, particulièrement pour des ouvriers sans travail.

Cette somme est prise sur le fonds de secours alloué au département de l'intérieur pour l'année 1873 (chapitre 20 du budget du ministère de l'intérieur); elle sera répartie par des états présentés, pour chaque arrondissement, par M. le préfet de la Seine.

On mande des frontières d'Espagne :

Les nouvelles de Carthagène disent que malgré le bombardement qui a causé dans la ville d'immeubles dégâts, les insurgés sont persuadés qu'ils peuvent encore tenir un mois s'ils restent unis entre eux.

Les forts et les batteries n'ont que très-peu souffert.

On croit que lorsque les munitions seront épuisées, une grande partie des insurgés tenteront de s'ouvrir un passage à l'aide des 25 canons Krupp qu'ils possèdent, et qu'ils iront à travers les montagnes rejoindre les carlistes. Les auteurs essaieront de s'échapper à bord de la *Numancia*.

Le divorce vient d'être rétabli en Alsace-Lorraine, par la loi suivante, en date de Berlin, 27 novembre 1873 :

Art. 1^{er}. — La loi du 8 mai abolissant le divorce (*Bulletin des lois*, 7^e série, n° 645) est supprimée; les dispositions qui par suite avaient perdu leur force légale, rentrent de nouveau en vigueur, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux lois publiées depuis la réunion de ce pays avec l'empire d'Allemagne.

à laquelle les *cogues* furent le moins sensibles.

A ce propos, doit-on, pour bien parler, dire *cogne* ou *cogne*? un air *cogne*, un air *cogne*, car originairement, le mot est un adjectif.

Tout enfant, j'ai toujours entendu ma mère dire *cogne*, mais une jeune dame lyonnaise, fort instruite, qui me fait quelquefois l'honneur de causer avec moi de notre brave langage, et en l'autorité de qui j'ai une grande confiance, croit que le vrai mot est *cogne*.

Il me semble que c'est à l'étymologie d'en décider, car aucun de nos mots lyonnais n'est inventé. Ils viennent tous du latin, et bien loin d'être de misérables parvenus, des mots d'argot comme ces immondes expressions parisiennes qui courent les chansons et les pièces de théâtre, ils représentent au contraire la plus ancienne noblesse de la langue.

Cette dame croit que l'origine de notre mot lyonnais est dans *cuneus*, coïn; *cogne*; personne qui a l'allure des mendicants, lesquels se tiennent dans les coins. L'idée est ingénieuse et plausible. Mais alors nous devons dire *cogne*, car les règles scientifiques de l'étymologie, que je n'ai pas le temps de rappeler ici, donnent en effet la transition absolument rigoureuse de *cuneus* en *cogne*.

Mais l'étymologie de *caneus*, chien, est peut-être plus sûre. *Cogne*; qui est paresseux et qu'on appelle un chien. Ainsi, nous autres Lyonnais, de *caneus* nous avons fait *cagne*, paresse, selon ce que dit notre vieille chanson :

De temps en temps, je prends la cagne,
De temps en temps, la cagne me prend.

Dans ce cas, c'est ma très-aimable interlocutrice qui a raison pour la prononciation, et nous devons dire *cogne*. En effet, le « des latins ne peut jamais devenir ou dans notre langue, tandis qu'il peut très-bien se transformer en *au*. Ainsi le verbe *calcare* a fait le vieux français *caucher*. Nous autres Lyonnais qui adoucissons souvent le *c* dur en *ch*, de *calcare* nous avons fait *chaucher*, et nous disons encore *chaucher* le raisin pour fouler la uve. Ainsi de *caneus* nous avons-nous fait

chamin.

Le mot *canis* a aussi fait notre lyonnais *canard*; qui aime les carcasses, comme fait un chien.

Tout se réunit donc pour faire adopter l'étymologie de *caneus*, et la prononciation correcte est bien celle employée par cette dame. Si l'usage peut faire tolérer qu'on prononce *cogne*, il sera toujours plus élégant de dire *cogne*.

Cette digression m'a entraîné bien loin, et me voilà à court d'espace. J'aurais cependant voulu rappeler ici le morceau que Thérèse avait composé pour nous autres Lyonnais, et qu'elle jouait avec tant de *furia*. Il s'appelait le *Carnaval de Lyon* et était écrit sur notre vieux air populaire :

Allons aux Brotteaux,
Ma mie Jeanne;
Allons aux Brotteaux,
Car il fait beau!
Nous y mangerons une salade,
Nous y danserons un rigodon!

Rigodon et *salade* ne sont peut-être pas deux rimes suffisamment riches, mais l'air est si gai, et quel vieux temps cela rappelle! Qui se contenterait aujourd'hui d'une *salade* et d'un rigodon? C'est aussi loin que les toises et les saules des Brotteaux!

Un instant encore, pour ne pas finir sans un mot de ce joyeux concert que nos virtuoses furent donner à Vienne. Comme il n'y avait pas d'orchestre, on forma un quatuor des meilleurs amateurs. M. Lebrun, mort depuis, second violon; l'alto était notre fin érudit, M. Morel de Volaine; le violoncelle était tenu par M. Lefebvre, qui est mort. Les virtuoses et leur père partaient dans leur chaise; le quatuor prit le bateau à vapeur. Et de rire, si l'on pense! Est-il bien nécessaire de dire que la recette du concert, qui fut de 900 fr.; passa tout entière aux pauvres, aux garçons de salle, ou servit à festoyer le quatuor?

LYONNAISES.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 12 Décembre 1873

CAUSERIE LYONNAISE

En assistant dimanche dernier au concert populaire de M. Aimé Gros, et en voyant le succès très-vif et très-merité du violoniste maître White; en lui entendant jouer entre autres choses le *Carnaval de Venise*, écrit par Ernst et que nous connaissons si bien, il s'est fait malgré moi dans ma tête une *Causerie lyonnaise*, dont je demande la permission de faire part à mes lecteurs.

Que l'on se rassure; je ne veux point ici trancher du musicien et chasser sur les terres de mon collaborateur chargé de la critique musicale, et à qui une compétence si marquée assure une autorité particulière.

J'ai toujours pensé qu'il était avantageux de connaître les choses dont on parle. A ce titre, l'ai de bonnes raisons pour me faire sur la musique; mais notre musique à nous, ce sont les vieux souvenirs, et dans cette musique, je vous assure, il y a des notes fort touchantes; il y en a de bien émue, de tendres, de gaies, et surtout beaucoup de douloureuses.

De M. White, ma pensée s'est donc reportée aux autres violonistes qui ont passé à Lyon, et à la jeune sœur Milanollo, ces admirables virtuoses sur le violon, qui, vers 1844 ou 1845, durant tant de belles soirées, enchantèrent toutes les oreilles et charmèrent tous les cœurs.

Le sujet, d'ailleurs, n'a point cessé d'être lyonnais. Des deux grandes artistes, Maria, la plus jeune, est morte, hélas, voilà déjà bien des années; mais mademoiselle Thérèse, devenue madame Parmentier, est, grâce à Dieu, revenue parmi ceux qui lui firent tant de fête.

Un instant encore, pour ne pas finir sans un mot de ce joyeux concert que nos virtuoses furent donner à Vienne. Comme il n'y avait pas d'orchestre, on forma un quatuor des meilleurs amateurs. M. Lebrun, mort depuis, second violon; l'alto était notre fin érudit, M. Morel de Volaine; le violoncelle était tenu par M. Lefebvre, qui est mort. Les virtuoses et leur père partaient dans leur chaise; le quatuor prit le bateau à vapeur. Et de rire, si l'on pense! Est-il bien nécessaire de dire que la recette du concert, qui fut de 900 fr.; passa tout entière aux pauvres, aux garçons de salle, ou servit à festoyer le quatuor?

LYONNAISES.

BOURSE DE PARIS DÉPÊCHE GÉNÉRALE DU 11 DÉCEMBRE

Table with columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE. Rows include 3 mois à 5 mois, 6 mois à 11 mois, etc.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS AGENCE DE LYON

Capital et Réserve : Cent Millions. COMPTES DE DÉPÔTS remboursables à vue. L'Agence alloue actuellement 4 p. 00 aux Comptes de dépôts remboursables à vue.

Crédit Lyonnais

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie actuellement 4 0/0 aux comptes de dépôts remboursables à vue. Il délivre des bons à échéance à ordre à 5 0/0 pour six mois et au-delà.

Le CRÉDIT LYONNAIS se charge de l'exécution des ordres de Bourse sur toutes les places françaises et étrangères; les ordres exécutés aux Bourses de Lyon et de Paris ne supportent pas d'autres frais que ceux que le CRÉDIT LYONNAIS paie lui-même aux agents de change.

VARIÉTÉS

LE DERNIER AMOUR. Roman de M. SAND (Paris. — 1867.) Au pied du Simplon, sur le versant helvétique, s'élève une vieille chapelle en ruines...

entre les fonctions de député et celles d'ambassadeurs. Les partis ne doivent pas empêcher la carrière diplomatique de ceux qui s'y livrent plus spécialement. Il ne faut pas que les députés soient trop éloignés de l'Assemblée. Et le gouvernement actuel conserve lui-même des ambassadeurs de anciens gouvernements à Saint-Petersbourg, à Berlin et à d'autres postes.

Quelle est la personne qui m'a fourni ces renseignements? ajoute M. des Rotours. C'est M. Jozon, dans un rapport déposé sous le gouvernement de M. Thiers, au nom de la commission des services administratifs. (Le bruit des conversations particulières couvre de nouveau la voix de l'orateur, et manœuvre à ce que nous n'en percevons aucune parole très-distincte. Nous comprenons seulement que l'orateur soutient que naguère on a proposé des réductions plus fortes, entre autres une réduction de trois millions; et qu'enfin les Etats-Unis n'ont pas de ministres plénipotentiaires et n'en sont pas moins bien représentés à Pétersbourg.)

Le ministre a manifesté son opinion l'année dernière. M. des Rotours a cité cette opinion. Mais il n'y a pas tout cela. M. Decezes disait alors que la France ne pouvait pas descendre de son rang de grande puissance. Une voix à droite. — Les Etats-Unis ne sont pas déclassés.

Le président de la République prendra aujourd'hui une décision sur le recours en grâce signé par le conseil. Le jugement a déclaré que Bazaine cesse de faire partie de la Légion d'honneur et n'est plus décoré de la médaille militaire; il le condamne en outre aux frais de la procédure envers l'Etat. On assure que ces frais sont très-élevés.

Nouvelles du Matin

Vous aviez déjà, par les dépêches télégraphiques, les traits principaux de la dernière séance du conseil de guerre: M. Lachaud, président, a retrouvé dans cette attaque tous les moyens oratoires qui lui avaient fait complètement défaut pendant tout le cours de sa plaidoirie. Les personnes qui ont assisté à la séance ont été frappées de l'ardeur soutenue et sincère de sa parole.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX SERVICE D'HYVRE

AVIS aux propriétaires et locataires abonnés. Pendant les temps de gelée, les abonnés doivent prendre les précautions d'usage pour éviter la privation complète du service des eaux ainsi que les accidents et dommages qui peuvent résulter de la rupture des tuyaux de distribution.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles BOURGARDIER, de FROMENTAL, DUGAS, GUIGON, BARBAUD et LECOURT, qui, par erreur, auraient reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mercredi 10 décembre (Suite et fin.) PRÉSIDENCE DE M. BUFFET M. des Rotours continue: Pourquoi un tel luxe dans quelques uns de nos services, quand on va demander, d'un autre côté aux contribuables, des augmentations si considérables d'impôts? N'était-il pas nécessaire de rechercher les services publics sur lesquels il était susceptible d'opérer des réductions parfaitement justifiées, sans que, pour cela, il soit porté en rien atteinte à la dignité de la France à l'étranger. C'est ainsi qu'en 1872, M. Depasse a obtenu une réduction de 2,000 fr. comme indication pour le gouvernement et pour les commissions futures des budgets d'entrer dans la voie des économies à l'égard des affaires étrangères.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mercredi 10 décembre (Suite et fin.) PRÉSIDENCE DE M. BUFFET M. des Rotours continue: Pourquoi un tel luxe dans quelques uns de nos services, quand on va demander, d'un autre côté aux contribuables, des augmentations si considérables d'impôts? N'était-il pas nécessaire de rechercher les services publics sur lesquels il était susceptible d'opérer des réductions parfaitement justifiées, sans que, pour cela, il soit porté en rien atteinte à la dignité de la France à l'étranger. C'est ainsi qu'en 1872, M. Depasse a obtenu une réduction de 2,000 fr. comme indication pour le gouvernement et pour les commissions futures des budgets d'entrer dans la voie des économies à l'égard des affaires étrangères.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES. Paris, 11 décembre, 8 h. 25; soir. Bourse très-calme. Bilan de la Banque. Augmentation: Encaisse, 5 millions. Diminution: Portefeuille, 13 millions. Avances, 2 millions. Circulation, 33 millions. Trésor, 5 millions. Bons du Trésor, 36 millions. Comptes particuliers, 5 millions.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 11 décembre, 8 h. 25; soir. Bourse très-calme. Bilan de la Banque. Augmentation: Encaisse, 5 millions. Diminution: Portefeuille, 13 millions. Avances, 2 millions. Circulation, 33 millions. Trésor, 5 millions. Bons du Trésor, 36 millions. Comptes particuliers, 5 millions.

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 11 décembre, 10 h. 50 mat. L'attitude de Bazaine en entendant

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 11 décembre, 10 h. 50 mat. L'attitude de Bazaine en entendant

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 11 décembre, 10 h. 50 mat. L'attitude de Bazaine en entendant

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 11 décembre, 10 h. 50 mat. L'attitude de Bazaine en entendant

ciété douce, car Jean Morgeron a recueilli une...

Un Simphon, comme ailleurs. Pas d'argent pas de maris! Aussi Félicie...

Dans sa retraite, la belle Félicie a pu suivre...

Le chalet Morgeron abrite aussi dans ses...

" Il fallait un calculateur, ce fut un chan-...

Un charme ineffable de cette merveilleuse...

Cependant, Sylvestre est pauvre (ainsi sont,

en général, les héros, et, en particulier, ceux...

Néanmoins, Sylvestre prend son courage...

Félicie, privée de son protecteur, seule, en...

Ici, celui qui écrit ces lignes ferme les mémoires...

Pour nous, quand, sur notre table anatomique...

Faut-il, en présence de l'abondance des Félicies...

Seulement, si l'on a dit avec vérité, que l'a-

mour est une souffrance divine préférable au...

Yzeron, novembre 1873.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Yzeron, 11 décembre.

Table with columns: SORTIES, POIDS, and various grades of silk.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

SAINT-ÉTIENNE, 10 décembre.

Table with columns: SORTIES, POIDS, and various grades.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

ARENNES, 10 décembre.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

Opérations de décreusage. Dernier numéro placé. Total du 1 au 10.

Avignon, 10 décembre.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

Condition publique des Soies de Lyon, mouvement du mois de Novembre 1873.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: BALLOTS PESÉS, POIDS, and various grades.

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 10 décembre.

Les cours sur les céréales ne présentent que des...

Les seigles sont en baisse, offerts à 28 fr.; ils...

Les huiles de colza sont très-faibles à 85 75 le...

Les sucres se cotent très-faibles et avec légère...

Marseille, 10 décembre.

Blés. — Marché calme. Prix en baisse.

Cafés. — Fermes. On a fait 500 sacs Rio à 120...

Laines. — Marché calme. On a noté une cinquantaine...

Beauvais, 10 décembre.

Cafés. — 265 sacs Guayra non gragé à 130, 305...

Cacouas. — 96 sacs Guayral à 65 les 50 kilos.

Cotons. — Marché calme, tendance lourde.

Ventes, 560 balles. Très-ordinaire Louisiane...

THÉÂTRE DU GYMNASIUM

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

SPECTACLES DU 12 DÉCEMBRE

GRAND-THÉÂTRE

THÉÂTRE DU GYMNASIUM

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

PALAIS DE L'ALCAZAR

Tous les dimanches, grande soirée d'opéra...

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 11 Décembre.

Table with columns: THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE, and various weather data.

Maisons Recommandées

Chapellerie

Chaussures

Machines à Coudre

Ganterie

IL A ÉTÉ PERDU UN BILLET DE BANQUE

MILLE FRANCS dans les couleurs de la Banque...

DOCTEUR MOURGUE

dentiste 15, rue de Lyon, 15

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10.

VENTE AU DÉTAIL

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

Objets mobiliers

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

Etude de Me BALMONT, huissier à Lyon, rue de Lyon, 28.

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

Etude de Me DURAND, huissier, rue Saint-Côme, 11, Lyon.

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VENTE JUDICIAIRE

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

VANILLE QUENTIN

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

Les ABONNEMENTS et les ANNONCES sont reçus aux Bureaux du JOURNAL DE LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data.

Voir sur nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre.

Lyon, le